

Image not found or type unknown



Peut on déshériter un enfant

Par **Nadia**, le **11/10/2010** à **11:29**

Bonjour,
Je viens de découvrir que ma mère, décédée récemment, a légué pratiquement la totalité de son argent (pas de biens immobiliers) à mon demi frère, par l'intermédiaire d'une assurance vie.
Puis-je faire valoir mes droits ? La banque avait-elle le droit de transférer la totalité de ce capital sans poser de questions ? A qui dois-je m'adresser, avocat, huissier, notaire ?
Je suis très affectée de cette situation, de plus que mon frère nous doit (à mon mari et à moi) des sommes exorbitantes, et que nous avons réglé les obsèques.
Merci de vos conseils.

Par **mimi493**, le **11/10/2010** à **11:38**

Tout dépend du contexte.
Si les versements à l'assurance-vie étaient exagérés vis à vis des moyens du souscripteur, les sommes peuvent, par décision de justice, être réintégrées dans la succession.
Donc il faut voir un avocat